

Conseil municipal du 30 mars 2017
Compte rendu sommaire

Le conseil municipal a donné un avis favorable à l'unanimité pour la prise en compte du nouvel indice pour la rémunération des élus suite au décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982.

Ce conseil a été consacré au budget.

BUDGET 2017

Le budget 2017 sera un budget primitif de transition avec 7 grands axes qui confortent notre programme d'investissement tout en ayant une gestion moderne de la commune, en améliorant les services existants et en en créant d'autres.

1) En matière financière

Maintien des taux d'imposition : 9.98 % TH et 15% FB. Ce maintien est rendu possible notamment grâce à l'implication et à l'investissement dans le suivi des dossiers des élus. Pour rappel pour 2016 la **moyenne communautaire** est de **11.93 %** pour la taxe d'habitation, et de **17.34 %** pour le foncier bâti.

2) Maintien de notre investissement avec la finition des travaux commencés l'an passé, à savoir :

- la réalisation de l'école maternelle,
- du bassin d'écrêtement,
- de la Halle commerciale,
- les vestiaires du foot.

Pour un montant de travaux de 2 899 000 €.

A ceci il faut ajouter **les travaux d'assainissement et de renforcement du réseau d'eau potable**, effectués en collaboration avec le Syndicat des Eaux du Brachet, nous permettant ainsi **d'achever et de renforcer notre sécurité incendie.**

Nous allons **poursuivre notre programme d'enfouissement** qui permettra à notre commune de ne pas subir les aléas de la météo, notamment par temps de grands vents et aussi d'améliorer la qualité des services à notre population.

Suite à la réunion cantonale, nous avons fait part du projet de giratoire étudié à proximité de la casse Servillat, et qui avait été demandé lors de la création de la zone d'activités de Lafayette.

3) Dans notre commune rurale, l'enfance et la scolarité sont importantes.

Cette année, le point fort est la livraison de l'école maternelle avec l'installation d'un tableau numérique, le maintien de la gratuité des TAP le jeudi après-midi, avec notamment l'organisation de 2 sorties de ski, financées par le CCAS, et 3 qui seront prévues pour l'année prochaine.

Le service des repas au restaurant scolaire les mercredis midis est maintenu pour la 2^{ème} année consécutive et facilite ainsi l'organisation des emplois du temps des familles.

4) Le bien-être à Diémoz doit être une réalité :

Nos aînés en sont bénéficiaires par différentes actions :

- Au mois de mai avec l'**opération « enlèvement des encombrants »**, ainsi que la mise en place **d'une aide financière pour l'entretien des haies**, attribuée selon certaines conditions de ressources.
- Et les rencontres du mois de février à l'occasion du **repas des seniors**, et au moment des fêtes de Noël avec **la distribution des colis.**
Cette année, **une action envers les jeunes conducteurs est ouverte avec l'enseigne « Centaure » pour des formations sécurité routière.**
- Une étude sera réalisée pour la mise en place de moyens de surveillance sur les lieux stratégiques de notre commune.

5) Et enfin la vie associative diémoise comprend 51 associations.

Ce sont 5000 m2 de bâtiments couverts mis à disposition des associations et environ 2,8 hectares de terrains aménagés également mis à disposition.

Maintien des subventions aux associations locales.

Subventions attribuées par l'aéroport Lyon St Exupéry :

Art et culture =600 €
Sou des Ecoles = 500 €

6) Vie économique

-Plan Local d'Urbanisme : procédure toujours en cours.
-Pépinière d'entreprises : Le niveau prévisionnel de ressources de la pépinière d'entreprises s'élève à 65 604 € pour la commune.

La commune souhaite donc que la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné maintienne ce niveau de ressources pour la commune.

7) Environnement

-Fleurissement

-Action « Jardiner autrement » reconduite pour les enfants de l'école maternelle : apprentissage du jardinage pour les enfants.

-Maintien des actions envers le consortium Vinci/ Pacifica/ Caisse des dépôts, nouveau gestionnaire de l'aéroport Lyon St Exupéry, pour la suppression des vols de nuit.

2/ Budget général : Approbation compte administratif et compte de gestion 2016 / Affectation du résultat de fonctionnement 2016
--

Approbation Compte Administratif et Compte de Gestion 2016

Monsieur le Maire confie la présidence à Madame TOUCHANT Muriel Adjointe et se retire au moment du vote. Madame TOUCHANT présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget général de l'exercice 2016 dressé par monsieur REY Christian Maire, ainsi que le compte de gestion dressé par monsieur le Receveur Municipal.

Ont été réalisés :

Section de fonctionnement	
⇒ Dépenses	1 639 252.82 €
⇒ Recettes	1 831 077.05 €
⇒ Excédent antérieur reporté	242 663.95 €
⇒ Dégageant un excédent de clôture de	+ 434 488.18 €
Section d'Investissement	
⇒ Dépenses	1 769 171.57 €
⇒ Recettes	1 375 881.13 €
⇒ Excédent antérieur reporté	+ 478 913.99 €
⇒ Dégageant un excédent de clôture de	+ 85 623.55 €

Les résultats de l'exercice font apparaître un excédent global de clôture de 520 111.73 €.

Après que Monsieur le Maire se fut retiré, le Conseil Municipal à l'unanimité moins une voix, APPROUVE le Compte Administratif 2016 du budget général de la commune conformément aux détails ci-annexés, et CONSTATE la stricte conformité du compte de gestion avec le compte administratif 2016, APPROUVE le compte de Gestion de l'exercice 2016 présenté par Monsieur le Receveur et déclare que celui-ci n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat de fonctionnement 2016

Il est rappelé les résultats de clôture constatés au compte administratif 2016 du budget général :
En section de fonctionnement : un excédent de + 434 488.18 €

En section d'investissement : un excédent de + 85 623.55 €

Il est proposé au conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 434 488.18 € comme suit :

*** 234 488.18 € au compte 1068 besoin de financement de la section d'investissement**

*** 200 000 € au compte 002 en report à nouveau à la section de fonctionnement**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les résultats du compte administratif 2016,

Vu qu'en application de l'instruction M14 cette affectation sera reprise au budget primitif 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation des résultats du compte administratif du budget général de l'exercice 2016 présenté par le président de séance selon les résultats mentionnés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant,

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

3/Budget assainissement : Approbation compte administratif et compte de gestion 2016 / Affectation du résultat d'exploitation 2016

Approbation Compte Administratif et Compte de Gestion 2016

Monsieur le Maire confie la présidence à Mme TOUCHANT Muriel Adjointe et se retire au moment du vote. Madame TOUCHANT Muriel Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2016 dressé par monsieur REY Christian Maire, ainsi que le compte de gestion dressé par monsieur le Receveur Municipal.

Ont été réalisés :

Section d'Exploitation	
⇒ Dépenses	125 691.97 €
⇒ Recettes	361 789.67 €
⇒ Dégageant un excédent de clôture de	+ 236 097.70 €
Section d'Investissement	
⇒ Dépenses	426 336.79 €
⇒ Recettes	150 045.04 €
⇒ Excédent antérieur reporté	+ 138 388.63 €
⇒ Dégageant un déficit de clôture de	- 137 903.12 €

Les résultats de l'exercice font apparaître un excédent global de clôture de 98 194.58 €.

Après que Monsieur le Maire se fut retiré, le Conseil Municipal à l'unanimité moins une voix, APPROUVE le Compte Administratif 2016 du budget assainissement de la commune conformément aux détails ci-annexés, et CONSTATE la stricte conformité du compte de gestion avec le compte administratif 2016, APPROUVE le compte de Gestion de l'exercice 2016 présenté par Monsieur le Receveur et déclare que celui-ci n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat d'exploitation 2016

Il est rappelé les résultats de clôture constatés au compte administratif 2016 du budget assainissement :

En section d'exploitation : un excédent de + 236 097.70 €

En section d'investissement : un déficit de - 137 903.12 €

Il est proposé au conseil municipal d'affecter l'excédent d'exploitation soit 236 097.70 € comme suit :

* 201 164.58 € au compte 002 en report à nouveau de la section d'exploitation

* 34 933.12 € au compte 1068 besoin de financement de la section d'investissement

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les résultats du compte administratif 2016,

Vu qu'en application de l'instruction M49 cette affectation sera reprise au budget primitif 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE l'affectation des résultats du compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2016 présenté par le président de séance selon les résultats mentionnés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

4/ Budget primitif 2017 : Budget général et budget assainissement

Budget général : Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, ADOPTE le budget primitif de la commune 2017 avec trois abstentions : Mme HOUDEAU Annick, M. ROHEL Jean-Paul, Mme SAUGEY Catherine

-Section de fonctionnement

Dépenses	1 815 716 €
Recettes	1 815 716 €
-Section d'investissement	
Dépenses	1 427 502.73 €
Recettes	1 427 502.73 €

Vote des taux d'imposition communaux année 2017

Considérant qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2017,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE de MAINTENIR les taux d'imposition communaux comme suit pour l'année 2017 :

	Pour mémoire 2016	2017
Taxe d'habitation	9.98 %	9.98 %
Taxe foncière propriétés bâties	15%	15%
Taxe foncière propriétés non bâties	62.86%	62.86%

Révision des tarifs communaux

Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité pour la révision des tarifs communaux mentionnés ci-dessous :

	Pour mémoire ancien tarif	1 ^{er} Janvier 2018
Location Maison pour Tous	400 €	450 €

	Pour mémoire ancien tarif	1 ^{er} septembre 2017
Tarifs garderie périscolaire	1.85 € le matin 3.45 € le soir 4.55 € matin et soir	1.90 € le matin 3.50 € le soir 4.60 € matin et soir
Tarif restaurant scolaire	3.85 € le repas	3.90 € le repas

	Pour mémoire ancien tarif	Tarif au 1 ^{er} avril 2017
Tarifs encarts publicitaires Bulletin municipal	9 cm X 6.5 cm = 200 € 18 cm X 12 cm = 300 € La page = 1000 €	9 cm X 6.5 cm = 250 € 18 cm X 12 cm = 400 € La page = 1000 €

	Pour mémoire ancien tarif	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2018
Tarif cimetière	Concession 15 ans = 150 € / m ² Concession 30 ans = 250 € / m ² Columbarium une case pour 15 ans (peut contenir maximum 4 urnes) = 850 €	Concession 15 ans = 160 € / m ² Concession 30 ans = 260 € / m ² Columbarium une case pour 15 ans (peut contenir maximum 4 urnes) = 850 €

	Pour mémoire ancien tarif	Janvier 2017	Janvier 2018
Tarif Redevance assainissement	1.05 € / m ³ 1.35 € / m ³ pour les extérieurs (autres communes)	1.07 € m ³ 1.40 € /m ³ pour les extérieurs (autres communes)	1.10 € m ³ 1.40 € /m ³ pour les extérieurs (autres communes)

	Pour mémoire mars 2015	Avril 2017
Participation pour raccordement à l'égout	4 000 € pour un logement individuel 3 100 € à compter du 2 ^{ème} logement	4 200 € pour un logement individuel 3 200 € à compter du 2 ^{ème} logement

Budget assainissement : Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré avec une abstention de Mme HOUDEAU Annick, ADOPTE le budget assainissement de la commune 2017 comme suit :

-Section d'exploitation	
Dépenses	380 164.58 €
Recettes	380 164.58 €
-Section d'investissement	

Dépenses	370 833.12 €
Recettes	370 833.12 €

5/ Questions diverses

-Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL) : Monsieur le Maire rappelle que plusieurs interventions ont été effectuées auprès d'Erwann Binet concernant le CFAL. Il précise que le conseil régional Rhône Alpes a demandé la relance des études prévoyant un jumelage à la LGV (Ligne Grande Vitesse). L'association d'élus ALTFER se mobilise afin que la décision de l'Etat préconisant le tracé Sibelin via Grenay ne soit pas remise en cause.

-Syndicat des Eaux du Brachet : le contrôle des bornes incendie sera effectué par le Syndicat des Eaux du Brachet.